

<p>Règlement du concours sans obligation d'achat "Bienvenue dans le monde des aventuriers de la cuillère"</p>

Clauses générales

1. Le concours sans obligation d'achat '*Bienvenue dans le monde des aventuriers de la cuillère*' est organisé par Nutricia Belgique NV/SA (ci-après dénommé 'Nutricia'). Cette promotion ne s'adresse qu'aux personnes qui résident en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, à l'exception de tous les travailleurs fixes ou temporaires de Nutricia ou d'une entreprise y étant liée, ainsi que de leur famille.
2. Ce concours sans obligation d'achat n'est valable qu'en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Il commence le 01/04/2008 et prendra fin le 28/02/2011. Il est impossible de participer à ce concours sans obligation d'achat d'une façon autre que celle décrite dans le présent règlement.
3. Pour une participation valable, le participant doit poster un fragment (vidéo ou photo) relatif à la première cuillère d'alimentation solide de bébé sur www.nutriciababy.be .
4. Chaque période d'action commence le matin (minuit) du premier jour du mois et se termine le soir (minuit) du dernier jour du mois.
5. Le participant doit participer pour la période d'action concernée pendant le délai prévu au point 4 du présent règlement.
6. Les formulaires de participation ne seront valables que s'ils mentionnent le nom, le prénom, l'adresse et l'adresse e-mail du participant.
7. Etant donné que la participation n'est possible que par Internet, Nutricia n'est pas responsable de la perte éventuelle de données ou de l'envoi de données erronées.
8. Une seule participation est autorisée par personne et par adresse familiale par période d'action. Si une personne participe plusieurs fois au concours pendant une seule période d'action, seul le dernier envoi compte.
9. Le gagnant est la personne qui poste le fragment (photo ou vidéo) le plus amusant. La première cuillère est normalement donnée aux enfants entre 4 et 8 mois. Lors de l'appréciation des envois, la préférence sera dès lors donnée aux photos et films d'enfants de cet âge. L'appréciation se fera par un jury constitué de personnel de Nutricia et Luon.
10. Les gagnants seront informés par e-mail et leur prix leur sera envoyé. Le nom des gagnants seront également publiés sur le site.
11. L'offre de prix pour cette action est :
 - Par mois
 - 5 bavoirs personnalisés
 - 1 colis de 50 produits Olvarit comprenant une cuillère Olvarit

Dispositions générales

12. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de livraisons tardives, de frais et de dégâts quelconques, quelle qu'en soit la nature ou la cause, à la suite de la participation à cette action, de l'attribution des prix, de la réception ou de l'utilisation des prix, et ce sous quelque forme que ce soit. Les organisateurs ne peuvent pas être tenus pour responsables de fautes d'impression dans le formulaire de participation. Cette clause ne vaut pas en cas de faute grave ou intentionnelle des organisateurs, de leurs représentants ou mandataires.
 13. Nutricia traite les données privées des participants conformément à la loi du 08/12/92 relative à la protection de la Vie Privée. Nutricia peut utiliser ces données pour la promotion commerciale de ses produits et services, y compris les produits et services de ses succursales ou entreprises liées. Le participant a le droit de consulter les données le concernant et de demander, si nécessaire, de les rectifier ou de les supprimer en écrivant à Nutricia Belgique, Boîte Postale 10001, 1850 Grimbergen. Si le participant s'oppose au traitement de ses données, il peut le faire savoir par courrier à Nutricia Belgique, Boîte Postale 10001, 1850 Grimbergen ou par e-mail à info.nutrition@nutricia.be.
 14. En participant à cette action, le participant accepte le présent règlement intégralement et sans aucune réserve, en ce compris les décisions que les organisateurs devront éventuellement prendre par la suite en vue de garantir le bon déroulement de l'action en cas de force majeure. Nutricia a le droit d'adapter le mécanisme et les prix de l'action pendant la période de promotion.
 15. Aucune correspondance en rapport avec cette action ne recevra de réponse, excepté les demandes écrites du règlement accompagnées d'une enveloppe préalablement adressée et affranchie et envoyées à Nutricia, Olvarit Aventuriers de la Cuillère, Boîte Postale 10001, 1850 Grimbergen.
 16. Les prix ne peuvent être ni échangés, ni monnayés.
-